

Règlement randonnée pédestre APE d'Availles-en-Châtellerault

Art. 1 – Il s'agit d'une randonnée qui doit se dérouler dans la bonne humeur et sans esprit de compétition, se pratiquant à allure libre.

Art.2 – Cette randonnée pédestre est ouverte à toute personne en bonne santé.
Les enfants de moins de 12 ans doivent être impérativement accompagnés d'au moins un adulte.

Art. 3 – Chaque participant effectue cette randonnée sous son entière responsabilité, en s'assurant que son état de santé lui permette de participer. Il décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

Art. 4 – L'organisation de cette randonnée est assurée pour les risques civils. L'APE décline toute responsabilité en cas :

- d'accident provoqué par le non respect du code de la route et/ou des consignes des organisateurs ;
- de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Art. 5 – Les chiens sont acceptés et **doivent impérativement être tenus en laisse** et rester sous le contrôle de leur propriétaire.

Art. 6 – Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisés, à respecter la nature et à ne pas jeter de débris.

Art. 7 – Chaque participant accorde aux organisateurs le droit d'enregistrer et/ou de filmer sa participation à l'événement (photos, vidéos ...) et de les utiliser à des fins publicitaires et/ou promotionnelles.

Art. 8 – Itinéraires

3 parcours de 6, 9 et 13 km sont balisés. La randonnée se déroule sur des voies publiques et des chemins. Une pause casse-croûte est prévue et 2 stands de jeux sont présents tenus par les organisateurs.

Art. 9 – Participants

La randonnée pédestre débute dès 8h00.

Les inscriptions sont enregistrées de 8h00 à 10h00, à l'Espace Culturel René Descartes. Les participants prendront librement le départ.

L'engagement est fixé à 3 €/ adulte, 1€ pour les enfants de 12 à 18 ans et gratuit pour les moins de 12 ans.

Art. 10 – Marquage

Le parcours fera l'objet d'un fléchage temporaire qui sera installé 24 heures avant la randonnée et sera retiré 24 heures au plus tard après la randonnée.

- Petit Parcours : 6 km : flèche verte ;
- Moyen Parcours : 9 km : flèche rouge ;
- Grand Parcours : 13 km : flèche bleue.

Art. 11 – Sécurité

Les organisateurs peuvent être joints à tout moment de la randonnée sur les numéros de téléphone suivants :

- Valérie MARIE : 06 25 04 44 03
- Gaëlle AUDINET : 06 29 75 38 50
- Agnès PLAUT : 06 06 48 71 47

Art. 12 - Le fait de participer suppose à l'acceptation du présent règlement.